

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 038-213804255-20260521-D26_05_21CM-DE



L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. Philippe GENTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : treize mai deux mil vingt-six

PRESENTS : MM. GENTY/CORRADINI/ABMÈSELELEME/CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/BILLET/RULLIERE/STARZYNSKI/ROYE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/PICARD/BAGLI/FERNANDEZ/VINGERDER/JOYET/MENDY/BASARA/RUARD/CHAOUCH/HADIMLI/HAMADACHE/MATOUGUI

POUVOIRS : MM. ROUCAUTE A MENDY/HAMMADI A CHOUCHANE/TASOURIT A

MATOUGUI

N° 26/05/21

Objet : Demande de subventions pour la rénovation des passerelles du plan d'eau des Blaches

Le conseiller délégué aux travaux, Dominique ROYE, expose au conseil municipal le projet de réaménagement des passerelles du plan d'eau des Blaches et son plan de financement prévisionnel qui est le suivant :

Postes de dépense	Montant HT	Financement		Taux
Maîtrise d'œuvre	39 500,00 €	Région Auvergne Rhône Alpes	146 850,00 €	20%
Relevés topographiques	2 000,00 €	Département de l'Isère	146 850,00 €	20%
Relevé bathymétrique	2 400,00 €	Autofinancement	440 550,00 €	60%
Coordination SPS	3 000,00 €			
Géotechnique	8 500,00 €			
Bureau de contrôle technique	8 000,00 €			
Travaux	670 850,00 €			
Total HT	734 250,00 €	Total	734 250,00 €	100%

Il propose au conseil municipal de valider ce projet et d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de valider ce projet et son plan de financement,
- d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 21 mai 2026

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 28/05/2026
Et de la notification ou publication du 28/05/2026

Maire,
Philippe GENTY